

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Ce CDAS se réunit dans un contexte particulier, le gouvernement a décidé de geler la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Ainsi pour la première fois un quinquennat se conclut sans aucune revalorisation générale des traitements alors même que l'inflation repart à des niveaux forts élevés.

Cette décision entérine une baisse de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires et rend encore plus incontournable une action sociale ministérielle de haut niveau comme la défend notre fédération depuis de nombreuses années.

Même si l'on peut se satisfaire, au plan national, du maintien du budget 2022 à hauteur de 2021, il n'en demeure pas moins qu'il a connu une baisse continue sur les dix années précédentes et que dire de la mise en réserve amputant le budget de l'Action Sociale.

Ce CDAS se réunit enfin en mode « mixte », avec le choix pour chacun d'être en présentiel ou en distanciel, ce qui n'était pas arrivé depuis le début de la pandémie en mars 2020. **FO Finances** en prend acte.

Pour **FO Finances** un dialogue social de « qualité » repose sur de bons échanges entre l'administration et les représentants syndicaux, ce que le mode « distanciel » ne permet pas.

Pour autant **FO Finances** tenait à vous faire part de son mécontentement quant aux événements qui se sont produits depuis le début de l'année.

En effet, suite à l'appel à la grève du jeudi 27 janvier 2022 des 3 organisations syndicales (OS) sur 4 présentes dans cette instance, dont **FO Finances**, nous vous avons demandé le report de ce groupe de travail prévu ce même jour.

Vous avez quand même maintenu unilatéralement ce GT. **FO Finances** n'y a pas participé.

FO Finances vous a également interpellé sur la tenue d'un CDAS le vendredi 4 février à 14h00 uniquement en mode « distanciel » en vous demandant de le tenir en mode « mixte » pour une meilleure qualité des débats et à 9h30 pour ne pas écourter les débats.

En réponse, vous avez accepté de le déplacer à 9h30 le même jour, mais toujours en mode « distanciel ».

Pour rappel, depuis l'été 2021, les instances locales et nationales se réunissent en mode « mixte » toujours dans le respect des gestes barrières et des jauges appliqués dans les salles : le CNAS se réunit régulièrement dans ce format.

Face à votre réponse du maintien de la réunion du CDAS en « distanciel » le 4 février, **FO Finances** a décidé de la boycotter.

Finalement, ce CDAS ne s'est pas tenu puisque le quorum n'était pas atteint.

Vous l'avez reconvoqué le 15 février durant la période des vacances scolaires.

Alors que le règlement intérieur prévoit à l'article 10 que « une nouvelle convocation est envoyée dans le délai de 8 jours », **FO Finances** ne comprend pas pourquoi il a été précisé une obligation de reconvoqueation sous 15 jours, le règlement intérieur n'y fait pas mention.

De plus, **FO Finances** comprend encore moins une telle précipitation puisque, habituellement, le 1^{er} CDAS de l'année se tient en mars.

Concernant la tenue des GT, **FO Finances** vous rappelle qu'ils se déroulent sous le même format que les réunions CDAS selon la représentation de chaque OS.

Le nombre de participants doit correspondre à minima au nombre de membres titulaires.

Et pour compléter, aucun aspect décisionnaire ne peut ressortir d'un GT. Seul, le CDAS est compétent en la matière.

Par ailleurs, le budget 2022 des Crédits d'Actions Locales (CAL) pour la Marne s'élève à 39045€.

Ce CDAS doit aborder la répartition de ces CAL alors même qu'aucun document de travail ne précise les montants alloués pour chaque action !

Nous vous demandons de nous préciser la projection de ces crédits par action.

Lors du CDAS du 26 octobre 2021, il a été confirmé le maintien de l'Arbre de Noël le 5 décembre au caveau Castelnau à Reims en précisant l'obligation d'être muni d'un pass sanitaire et de porter le masque.

Un contrôle par un vigile a été effectué à l'entrée. Pour **FO Finances** il est normal de respecter les consignes.

Malheureusement, le port du masque a été imposé à des enfants en bas âge, alors que cela ne rentrait pas dans le protocole sanitaire mis en place par le gouvernement. Cela a contrarié certaines familles et le mot est faible.

FO Finances tient à rappeler que cet événement attendu par les familles doit se dérouler dans un cadre festif et, non, un cadre de travail. L'Action Sociale convie les familles et l'organisateur fait respecter les règles sanitaires.

Ce fait nous interpelle et **FO Finances** vous demandent des explications.

FO Finances tient à féliciter toute l'équipe de la délégation départementale et les membres bénévoles du Comité pour l'organisation de cet Arbre de Noël un dimanche et les remercie pour le travail réalisé au quotidien dans cette période difficile pour nous tous.